



Monsieur Daniel GREBOUVAL
Président de la FNAUT Normandie
16 rue des Canevas
50 560 GOUVILLE SUR MER

Affaire suivie par : Patricia LESAGE

Paris, le 02 mars 2017

Monsieur le Président,

Dans votre courrier du 02 février 2017 vous attirez l'attention de Monsieur Guillaume PEPY, Président du Directoire de SNCF et Président Directeur Général de SNCF Mobilités, sur l'offre TGV Max de SNCF, et demandez l'extension de son application sur les trains INTERCITÉS circulant en Normandie.

Je tenais à rappeler les conditions de la mise en place de cette offre. A la demande de l'Etat, autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire, et afin de ne pas préjuger des choix tarifaires que retiendront les Conseils régionaux qui assureront la gouvernance de certaines lignes INTERCITÉS à partir de 2018, il a été décidé d'appliquer, dans une première phase, TGV Max uniquement aux lignes TGV et INTERCITÉS à réservation obligatoire.

Un déploiement de cette offre aux lignes INTERCITÉS sans réservation obligatoire nécessiterait de recueillir, en plus de l'avis de l'Etat, celui des Conseils régionaux concernés, en étudiant le positionnement de ce produit avec les nouvelles gammes tarifaires régionales et en tenant compte du besoin de lisibilité des conditions d'utilisation de l'offre pour les voyageurs sur l'ensemble du territoire.

Mes équipes assurent un suivi spécifique de ce nouveau produit sur nos lignes à réservation obligatoire, afin de pouvoir livrer aux autorités organisatrices de transports impliquées un premier bilan de cette offre. L'Etat et les Conseils régionaux ne manqueront pas de vous tenir informé des décisions qui seront prises sur le sujet.

En comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

et du plus cordiale

Jean GHEDIRA
Directeur INTERCITÉS